



18 octobre 2004

Retrait de lots de plaques d'ostéosynthèse de la société SYNTHES

L'AFSSAPS a été informée le 27 septembre 2004 par la société Mathys Médical France d'un retrait du marché le 24 septembre 2004, des références et des lots figurant en annexe, du dispositif médical dénommé plaques d'ostéosynthèse (fabriquées par SYNTHES) suite à des risques de souillures par des résidus d'huile, d'eau et de poussière.

La société Mathys Médical France a prévenu directement les destinataires des lots incriminés à l'aide du message [ci-joint](#).

Cette information s'adresse aux directeurs et correspondants locaux de matériovigilance pour diffusion aux services concernés.

Les autorités compétentes européennes concernées ont été informées de cette mesure par le fabricant.

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.materiovigilance.org>